

L'hon. H. A. STEWART: A propos de ces travaux dans le voisinage de Montréal, dont parle mon honorable ami, le chômage y était considérable et ils ont été exécutés à proximité et dans les faubourgs de la ville, si je ne fais pas erreur. C'étaient des travaux qui pouvaient se faire à cette période de l'année et de nature à employer le plus grand nombre possible de chômeurs.

M. HEAPS: Y employait-on des gens de Montréal?

M. HACKETT: Certainement.

L'hon. H. A. STEWART: Ils demeurent là.

L'hon. M. LAPOINTE: Le ministre en est-il sûr?

L'hon. H. A. STEWART: Je comprends qu'on y employait quelques-uns de Montréal. On avait ordre de consulter le maire ou le chef de la municipalité, pour engager les hommes et de les employer à tour de rôle, de manière à secourir le plus grand nombre de cette région. Je suis certain que c'est ce qui a été fait et qu'on a obtenu le résultat désiré. Si mon honorable ami envisage l'ensemble de la situation dans la province et la ville de Québec, il reconnaîtra que cette dernière, tenant compte des travaux de nature fédérale et des ouvrages exécutés en collaboration avec la province, a été traitée avec justice et générosité. Il faut considérer le tableau dans son ensemble. Lorsque la province, ou la municipalité et la province de concert entreprennent des travaux considérables auxquels le gouvernement fédéral contribue de fortes sommes, nous pouvons supposer que le problème du chômage est en partie résolu à cet endroit particulier et que la nécessité d'entreprendre des travaux publics purement fédéraux n'est pas très grande. Il faut toujours se rappeler, comme je l'ai déjà noté, qu'on a accompli ces travaux dans le but de soulager le chômage. Si on y remédie par des travaux entrepris comme je l'ai indiqué, alors il n'est plus nécessaire que le fédéral lance des travaux de son propre chef. La nature des travaux que nous pouvons entreprendre et exécuter est plutôt restreinte, comme mon honorable ami le sait fort bien. On ne peut pas construire des édifices en régie avec profit, particulièrement en hiver, tandis que la construction d'égouts, de routes et d'autres travaux de ce genre entrepris par une ville et la province de concert peuvent plus facilement soulager le chômage. Je ne suis pas renseigné sur les projets qui ont été retardés à Montréal, dit-on; ces choses relèvent de l'administration municipale et des autorités provinciales.

L'hon. M. DURANLEAU: Je voudrais commenter brièvement les observations de l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe). Il

est vrai qu'on a dépensé \$120,000 en travaux dans mon comté, mais il ne faut pas oublier que la rive Sud comprend plusieurs villages et villes qui sont en quelque sorte les faubourgs de la ville de Montréal. Ces municipalités sont habitées par des gens qui d'ordinaire travaillent à Montréal. Lorsque le problème du chômage devint aigu à Montréal, on empêcha les étrangers de se rendre sur l'île à la recherche du travail, et on peut attribuer la présence d'un grand nombre de chômeurs dans mon comté à ce fait.

Il nous a fallu soulager le chômage chez nous, comme on l'a fait ailleurs dans la province, et je suis heureux de pouvoir dire à mes honorable amis que nous y avons réussi. Nous avons établi un comité composé des maires des différentes municipalités, tant conservateurs que libéraux, et c'est ce comité qui s'est chargé de la distribution du travail. Tous ceux qui étaient dans le besoin, catholiques ou protestants, sans distinction de race, reçurent leur part de travail. Mon comté n'a pas été mieux traité que les autres parties de la province. Il s'étend entre le Saint-Laurent et le Richelieu et des ouvrages de protection sont nécessaires des deux côtés. Nous avons pensé que c'était le meilleur temps de faire ces travaux, et de soulager le chômage par ce moyen.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami prétend-il que 25 p. 100 des ouvriers sont de Chambly?

L'hon. M. DURANLEAU: Je ne saurais dire.

L'hon. M. LAPOINTE: On y a dépensé 25 p. 100 de l'argent.

L'hon. M. DURANLEAU: Je sais que les travaux exécutés n'ont pas donné de l'emploi à tout le monde. En réalité on a fait faire le travail par équipes; un groupe travaillait pendant trois jours et un autre groupe terminait la semaine. Même avec ce système plusieurs hommes n'ont pas eu d'emploi. Si mon honorable ami connaissait la situation réelle qui existe dans cette partie de la province il ne critiquerait pas comme il le fait.

M. GRAY: Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics (M. H. A. Stewart) au sujet d'une inscription que nous trouvons dans le rapport du directeur fédéral du chômage, au bas de la page 66. Il s'agit dans ce cas d'une somme de \$14,000 affectée à la construction d'un quai sur l'île Walpole, dans mon comté, et je voudrais savoir qui a recommandé cette entreprise.

L'hon. H. A. STEWART: Je n'ai pas le renseignement sous la main, et en conséquence je ne peux pas répondre à mon honorable ami.